



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Convocation le 03 Mars 2016.

Présents : Jean Claude FLACHAT, Maire; Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Marie-Josèphe SAVEL, Adjointes ; Bernard ORIOL, Jean-Philippe GENTHIAL, Jean-Claude BERNE, Pierre DURIEU, Valérie FARA-LEGRAND, Sébastien THOLOT, conseillers municipaux ;

Absents excusés : Claude LAPLUME, Bruno REY, Frédéric MARGOTAT, Odette SEYTRE, conseillers municipaux ;

Secrétaire de séance : Valérie FARA-LEGRAND ;

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

### **2016-010 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES – CITERNE INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales de solidarité pour l'année 2016.

Il propose d'en affecter une partie à l'achat et la mise en place de quatre citernes de défense incendie dans les hameaux de « La Cour », « Les Fonds », « Péalussin » et « Le Crozet », d'après le devis de l'entreprise ABEKO de 10 290 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ décide l'acquisition de ces citernes incendie afin d'assurer la sécurité incendie dans les différents hameaux cités ci-dessus
- ✓ sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2016
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2016
- ✓ autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

### **2016-011 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES – DEVIATION D'UNE CONDUITE AEP RUE DE L'ANDEOLAISE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales de solidarité pour l'année 2016.

Il propose d'en affecter une partie à des travaux de déviation d'une conduite d'eau potable, Rue de l'Andéolaise, d'après la première partie du devis de l'entreprise CHOLTON de 5 152,50 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** d'effectuer les travaux de déviation d'une conduite d'eau potable, Rue de l'Andéolaise
- ✓ **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2016
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2016
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

### **2016-012 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES – ACHAT ABRIBUS ET DE COQUES DE CHAISES VANOISE POUR LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales de solidarité pour l'année 2016.

Il propose d'en affecter une partie à l'achat de deux abribus en bois et de trente-six coques de chaises vanoise, d'après le devis de l'entreprise COMAT & VALCO de 2 670,22 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** d'acquérir deux abribus et trente-six coques de chaises vanoise
- ✓ **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2016
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2016
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

### **2016-013 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES – TRAVAUX SUR L'HORLOGE DU CLOCHER DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales de solidarité pour l'année 2016.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Il propose d'en affecter une partie à l'achat d'une horloge radio synchronisée pour le clocher de l'église et à l'alimentation électrique de celle-ci, d'après le devis de l'entreprise POUGHON CHARVOLIN de 1 280,40 € HT et de l'entreprise DESMARQUEST de 1 737,50 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** d'effectuer les travaux sur l'horloge du clocher de l'église
- ✓ **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2016
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2016
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

### 2016-014 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES – TRAVAUX DE REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales de solidarité pour l'année 2016.

Il propose d'en affecter une partie à la réfection de la salle du Conseil Municipal, d'après le devis de l'entreprise ARB de 9 218,72 € HT. En effet, cette salle n'a pas été rénovée depuis 1990, il apparaît donc indispensable de rafraichir cette salle qui accueille les diverses cérémonies et le conseil municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** d'effectuer les travaux de rafraichissement de la salle du conseil municipal
- ✓ **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2016
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2016
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

### 2016-015 - MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE LA TRESORERIE PRINCIPALE DE RIVE-DE-GIER

« La Direction Générale des Finances Publiques du département vient d'informer les maires sur la réorganisation des services qui dépendent de cette administration.

Il est ainsi envisagé un déménagement de la trésorerie de Rive de Gier vers le centre des finances publiques de Saint-Chamond. Les arguments avancés sont: l'optimisation de l'occupation du bâtiment de Saint-Chamond qui regroupe déjà une trésorerie spécialisée, un Service des Impôts des Particuliers (SIP) et Service des Impôts des Professionnels (SIE), et renforcer la présence de la DDFiP dans cette commune.

La trésorerie de Rive de Gier est une trésorerie mixte qui assure la gestion financière et comptable ainsi que le recouvrement de l'impôt des particuliers de 16 communes.

L'opération envisagée consiste au transfert du siège de la trésorerie qui serait spécialisée à l'issue de ce déménagement, dans la gestion financière et comptable du secteur public local du même périmètre de collectivités. Le SIP de Saint-Chamond prendrait en charge l'activité de recouvrement de l'impôt et serait alors compétent à la fois pour l'assiette et le recouvrement de l'impôt des particuliers, organisation plus lisible pour l'usager.

Le regroupement sur le site de Saint-Chamond des services actuellement implantés dans la vallée du Gier et le Pilat permettrait d'offrir aux usagers de ces communes un lieu unique pour la grande majorité de leurs démarches concernant la DDFiP (impôts des particuliers, impôts des entreprises, recouvrement des recettes communales, recettes hospitalières).

Si de tels arguments peuvent s'entendre en terme d'économie et de rationalisation des services on ne peut que déplorer qu'une telle décision soit prise unilatéralement par les services de L'Etat sans consultation des maires des communes concernées et en particulier celui de la ville de Saint-Chamond.

On ne peut qu'être perplexe sur les conséquences en terme de Développement Durable de Cohésion Sociale et de Proximité vu les conséquences qu'un tel transport aura pour :

- les citoyens et en particulier les plus fragiles qui ne disposent pas des moyens modernes de communication, ou qui ont des difficultés à s'en servir, et qui devront pour leur demande se rendre à Saint-Chamond.
- les communes, qui vont être obligées dans le cadre des services de régie, de demander à leurs personnels de se déplacer à Saint-Chamond avec les risques inhérents de transport de fonds, sans parler des frais engendrés par ces déplacements ni du temps perdu. Encore une fois, ce sont les collectivités locales qui vont faire les frais d'une telle décision.

C'est pourquoi le conseil municipal pense qu'il est nécessaire, si une telle décision est mise en place, de prévoir une permanence à Rive de Gier à destination du public cité plus haut ainsi que pour les agents communaux pour leurs opérations de régie municipale.»

Adopté à l'unanimité.

### 2016-016 - VŒUX – SOLLICITATION DE SAINT ETIENNE METROPOLE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LES COMMUNES DU PAYS DU GIER



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Les Maires du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) s'interrogent actuellement sur le déploiement de la fibre optique et souhaitent porter leurs inquiétudes auprès de la Communauté Urbaine représentée par son Président M. Gaël PERDRIAU.

Alors que la campagne nationale du recensement arrive à son terme, les services instructeurs de l'INSEE n'ont eu de cesse de solliciter les agents recenseurs des communes afin que les déclarations de situation de la population soient effectuées par le biais de leur site Internet.

Dans le même temps, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire fait valoir des modifications d'horaires d'ouverture au public de leurs antennes avec une réduction des amplitudes parce que la gestion des dossiers des allocataires est dorénavant entièrement accessible en ligne.

Les entreprises du territoire s'expriment aussi régulièrement sur des difficultés d'usage du numérique alors même que celles qui sont implantées sur des zones rurales hors Communauté Urbaine déploient déjà du Très Haut Débit. Une efficacité reconnue, puisque par le biais du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire (SIEL), le déploiement de la fibre se fait à grande échelle.

Internet est entré dans nos vies, quel que soit l'usage, à titre professionnel, sur le plan familial ou simplement autour de simples pratiques de loisirs. L'ère de la communication numérique est d'ores et déjà un élément de notre environnement social voire sociétal.

Aussi, afin que l'ensemble de la population de notre territoire dispose d'une même qualité d'accès aux services numériques et que certains secteurs géographiques ne se retrouvent pas mal lotis en terme de Très Haut Débit. Les élus du Pays du Gier souhaitent que Saint Etienne Métropole sollicite la société ORANGE (cette dernière a conventionné avec l'État afin de déployer la fibre optique d'ici 2020) car il est primordial de pouvoir disposer d'un schéma d'aménagement et des échéances qui l'accompagnent. D'autant que la Vallée du Gier se situe aujourd'hui entre Saint Etienne et Lyon sur l'axe d'union des deux grandes régions Auvergne et Rhône-Alpes, que cette sectorisation est située dans la zone d'Appel à Manifestation d'Intention et d'investissement (AMII) et que les conseils de développement des quatre territoires (Lyon Métropole, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Pays Viennois et Saint Etienne Métropole) se sont réunis à RIVE DE GIER en octobre dernier pour exprimer d'une même voix la nécessaire « NEOINDUSTRIALISATION » de la Vallée du Gier. Un enjeu fort qui ne peut s'envisager sans un accès pour tous au Très Haut Débit numérique.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-017 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la subvention à l'association suivante :

Associations	Montant
Docteur Clown	40,00 €
France Alzheimer	40,00 €
Centre Léon Bérard	200,00 €

- ✓ la dépense a été prévue au budget primitif 2016, article 6574
  - ✓ d'autres subventions pourront être allouées au cours de l'année 2016 dans la limite des crédits disponibles.
- Adopté à l'unanimité.

### **2016-018 – POINT D'ETAPE SUR LA REVISION DE PLU**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de révision du document d'urbanisme de la commune, initiée par délibération du 19 Décembre 2014, a fait l'objet d'un projet de PLU qui a été arrêté par délibération du 07 Septembre 2015.

Une enquête publique a été ouverte par arrêté municipal n°50-2015 du 06 Novembre 2015. Celle-ci s'est déroulée du lundi 14 Décembre 2015 au vendredi 15 janvier 2016. Le commissaire enquêteur, Monsieur Pierre Bernard TEYSSIER, nommé par le Tribunal Administratif en date du 23 Octobre 2015, disposait d'un mois pour rendre son rapport à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Compte tenu de l'intérêt qu'a suscité la révision de PLU, Monsieur le Commissaire Enquêteur a demandé un délai supplémentaire pour la remise de son rapport, soit au 1er Mars 2016. Monsieur TEYSSIER a remis celui-ci en date du 25 Février 2016.

Les diverses personnes publiques associées ont également examiné le dossier de révision de PLU, les résultats sont les suivants :

- ✓ Avis du Préfet - Direction Départementale des Territoires : Avis favorable sous réserves
- ✓ Avis de l'autorité environnementale – DREAL : demande de complétude sur les volets paysager et protection des espaces naturels liés au projet éolien
- ✓ Avis de la CDCEA : Avis favorable assorti de réserves spécifiques
- ✓ Avis du SCOT Sud Loire : Avis favorable sous conditions
- ✓ Avis de Saint-Etienne Métropole : Avis favorable sous réserves
- ✓ Avis de Parc Naturel Régional du Pilat : Avis défavorable
- ✓ Avis du département de la Loire : aucune observation à formuler
- ✓ Avis de la Chambre d'Agriculture : Avis favorable sous réserve



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

- ✓ Avis d'ERDF : remarques liées à des contraintes techniques.

Au cours de l'enquête publique, de nombreuses observations ont été recueillies par mention sur le registre d'enquête, par courriers ou encore à l'oral par le commissaire enquêteur durant ses permanences.

La majorité d'entre elles portent sur le zonage éolien (Avis défavorable : 185 courriers et 5 dépositions au registre ; Avis favorable : 1 courrier et 4 dépositions au registre).

Le commissaire enquêteur, dans son rapport et ses conclusions émet un avis défavorable sur l'instauration d'une zone Ne et Neco « éolien » et un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la commune en vue de l'approbation de son projet de révision de PLU, sous réserve que la commune suive les avis et remarques du commissaire enquêteur.

La commune de La Vallée-en-Gier prend acte des oppositions qui se sont exprimées au cours de l'enquête publique, des avis défavorables des diverses personnes publiques associées mais également de l'annulation du « Schéma Régional Eolien » par le Tribunal Administratif de Lyon le 2 juillet 2015. Ce document étant essentiel pour asseoir la légitimité du zonage éolien Ne et Neco.

De plus, la commune de Saint-Etienne a retiré de sa 7ème modification de PLU le projet de « Parc Eolien du Pilat Stéphanois » (délibération n°595 du 07 décembre 2015). Ce projet de dimension métropolitain et intercommunal n'a alors plus de sens.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ✓ De retirer les zones Ne et Neco de son projet de PLU

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **2016-019 – SIEL - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DEPARTEMENTAL D'ACHAT DE PRESTATION D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS DES BATIMENTS PUBLICS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

**Considérant** l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes de prestations d'isolation des combles perdus des bâtiments publics pour ses besoins propres,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations d'isolation des combles perdus des bâtiments publics,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation d'isolation des combles perdus des bâtiments publics,
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat,
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces, à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- ✓ **décide** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

#### **2016-020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES DEPARTEMENTALES – ACHAT D'UNE IMPRIMANTE MULTIFONCTION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales de solidarité pour l'année 2016.

Il propose d'en affecter une partie à l'achat d'une imprimante multifonction pour le secrétariat de mairie, d'après le devis de l'entreprise OELIS de 5 385,99 € HT.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** de l'acquisition d'une imprimante multifonction pour le secrétariat de mairie
- ✓ **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2016
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2016
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

#### **2016-021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENVELOPPES SPECIFIQUES DEPARTEMENTALES – CONSTRUCTION D'UN LOCAL A PLAQUETTES FORESTIERES (BOIS ENERGIE)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales spécifiques pour l'année 2016.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Il propose d'en affecter une partie à la construction d'un local de stockage de plaquettes forestières (bois énergie) près de la chaufferie au bois présente sur notre commune. L'estimatif actuel serait d'environ 200 000 € HT, une étude plus précise nous sera remise prochainement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** de la construction d'un local de stockage de plaquettes forestières (bois énergie)
- ✓ **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2016
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2016
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 20h50

A LA VALLA EN GIER, le 15 Mars 2016

Le Maire

Jean Claude FLACHAT

*Affiché le 15 Mars 2016*